

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA08-08-0001-170 adopté le 1er octobre 2024 et modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur, depuis le 18 octobre 2024, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA08-08-0003-32 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats a été adopté le 3 septembre 2024.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 5 novembre 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement